



La sexualité entre cousin germain

Par **besoinderep**, le **04/06/2009** à **21:56**

Bonjour,
Je demande conseil ici car moi et les droit et loi font deux .
Voilà , j 'ai une relation avec ma cousine germain Pour le moment rien ne c 'est passé sexuellement .
Je suis majeur et elle a 15 ans + .
Nous rencontrons un problème avec un des parents qui serait capable de porter plainte contre moi , je voulais savoir si je suis en tors ou non . Sachant que ma cousine m 'aime et quelle est absolument contre l 'idée de porter plaintes contre moi .
Donc est ce que je risque quelque chose ?
Les 15 ans + sont la majorité sexuel , non ?
Donc si il se passerai quelque chose entre elle et moi et que l 'un de ses parent porte plainte , c 'est le parent qui gagnera ou non ?
Merci a tous ceux qui pourront répondre a ces questions avant que une bêtise soit faites de ma part .